

Steinfort, le 20 mars 2019

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 1/17/0691 du 5 mars 2019 de la **Ministre de l'environnement, du Climat et du Développement durable** autorise à la société MULLER PNEUS Sàrl d'aménager et d'exploiter un atelier de montage de pneumatiques et d'entretien pour véhicules, situé dans la Z.A.E.R. à Grass.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Guy Pettinger
Bourgmestre



Andres Castro
Secrétaire communal ff

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du20 MAR. 2011

Steinfort, le 20 MAR. 2011


Le bourgmestre




Le secrétaire communal FF.